

CERDON

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Alain MOTTAIS, Maire.

Etaient présents : MMES Florence BOLOGNA, Isabelle AUGER, Marie-Paule BELLU-CARCAGNO, Stéphanie CHEVREAU, Valérie GINGUENEAU, Pascale MANIER, Marie-Jeanne VINCENT, MM Jean-Claude FOUGEREUX, Arnaud GOUJAT, Olivier ROQUETTE et Jean-Philippe VILAINE.

Excusés : MM Stéphane ARDELET, Sylvain CAMUS et Loïc MARIONNEAU.

M. Stéphane ARDELET donne pouvoir à Mme Pascale MANIER

M. Sylvain CAMUS donne pouvoir à MME Florence BOLOGNA

M. Loïc MARIONNEAU donne pouvoir à M. Olivier ROQUETTE

Nommée secrétaire de séance : MME Isabelle AUGER

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

(2018/04/01) COMPTE DE GESTION 2017 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le maire présente au conseil municipal, le compte de gestion 2017 de Mme le Comptable Public de la Trésorerie de Sully/Loire et le compte administratif 2017 du Maire.

Le compte administratif 2017 se décompose ainsi :

- les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 795 609,16 €

- les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 978 600,76 €

Le solde de fonctionnement ressort à la somme de : 182 991,60 €

- les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de : 79 054,87 €

- les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de : 114 357,93 €

Le solde d'investissement ressort à la somme de : 35 303,06 €

Le conseil, après en avoir pris connaissance, délibère et approuve à l'unanimité :

- le compte de gestion 2017 de Mme le Comptable Public de la Trésorerie Sully/Loire qui est conforme aux écritures portées sur le compte administratif et qui n'appelle ni observation ni réserve.
- le compte administratif 2017

(2018/04/02) COMPTE DE GESTION 2017 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le maire présente au conseil municipal, le compte de gestion 2017 de Mme le Comptable Public de la Trésorerie de Sully/Loire et le compte administratif 2017 du service de l'eau et de l'assainissement

Le compte administratif 2017 se décompose ainsi :

- les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 147 452,50 €

- les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 220 141,88 €
- Le solde de fonctionnement ressort à la somme de : 72 689,38 €
- les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de : 83 846,78 €
- les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de : 247 791,84 €
- Le solde d'investissement ressort à la somme de : 163 945,06 €
- Le conseil, après en avoir pris connaissance, délibère et approuve à l'unanimité :
 - le compte de gestion 2017 de Mme le Comptable Public de la Trésorerie Sully/Loire qui est conforme aux écritures portées sur le compte administratif et qui n'appelle ni observation ni réserve.
 - le compte administratif 2017 du service de l'eau et de l'assainissement

(2018/04/03) AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 le 12 avril 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 182 991,60 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES

Virement à la section d'investissement :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT :	EXCEDENT	35 303,06 €
DE L'EXERCICE	DEFICIT	
A-Excédent de fonctionnement au 31/12/2017		
o Restes à réaliser Dépenses		0 €
o Restes à réaliser Recettes		0 €
o Exécution du virement à la section d'investissement		0 €
o Affectation complémentaire en réserve		24 000,00 €
o Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créd)		158 991,60 €

B-Déficit de fonctionnement au 31/12/2017

Déficit à reporter

(2018/04/04) AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 le 12 avril 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 72 689,38 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES

Virement à la section d'investissement :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT :	EXCEDENT	163 945,06 €
DE L'EXERCICE		

DEFICIT

A-Excédent de fonctionnement au 31/12/2017

o Restes à réaliser Dépenses	0 €
o Restes à réaliser Recettes	0€
o Exécution du virement à la section d'investissement	0 €
o Affectation complémentaire en réserve	50 000 €
o Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créd)	22 689,38 €

B-Déficit de fonctionnement au 31/12/2017

Déficit à reporter

(2018/04/05) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le conseil délibère et à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 9,60
- Taxe foncière (bâti) : 12,56
- Taxe foncière (non bâti) : 42,81

(2018/04/06) BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Le Maire, présente au conseil municipal, le budget primitif 2018 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de : 1 165 059 €

les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à la somme de : 220 898 €

les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 944 161 €

le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.

(2018/04/07) BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Maire, présente au conseil municipal, le budget primitif 2018 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de : 683 111 €

les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à la somme de : 501 668 €

les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 181 443 €

le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.

(2018/04/08) PARTICIPATION FINANCIERE CLASSE DE DECOUVERTE 2018

M. le Maire rappelle qu'une classe de découverte ayant pour thème les visites des châteaux de Fontainebleau, Versailles et Vaux-le Vicomte a été organisée du 9 au 11 avril par l'école, pour les élèves de CM1 et CM2. Seize élèves y ont participé.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur une participation financière de la commune.

Le conseil après examen, délibère et à l'unanimité décide de participer, à la classe de découverte à hauteur de 120 € par enfant. Cette somme sera versée à la coopérative scolaire.

(2018/04/09) TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE : CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE

Dans le cadre du projet des travaux précités, M. le Maire rappelle qu'un marché par procédure adaptée a été lancé le 15 février 2018. La date limite des offres était fixée au 30 mars 2018. Deux entreprises ont répondu : la Société SEIT HYDREAU et la Société MARTEAU. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 22 mars pour analyser les offres. La proposition de la Société SEIT HYDREAU s'élève à la somme de 158 735,00 € HT, celle de la Société MARTEAU à 177 376,00 € HT. Après examen, la commission propose de retenir la Société SEIT HYDREAU.

M. le Maire présente au conseil le rapport synthétique de l'analyse, établi par l'assistant à la maîtrise d'ouvrage.

M. le Maire invite le conseil à se prononcer sur le choix de l'entreprise qui réalisera lesdits travaux.

Le conseil, après examen, délibère et à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition faite par la commission d'appel d'offres.
- Décide d'attribuer à la Société SEIT HYDREAU le marché adapté qui s'élève à la somme de 158 735,00 € HT, correspondant à la solution de base.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

LOCATION D'UN ATELIER RELAIS

M. le Maire informe que la municipalité vient de reprendre, après la décision de liquidation, le local détenu précédemment par la société D'Clic Auto.

Ce local devenu vacant, peut désormais être reloué.

Une commission de travail sera réunie afin de déterminer les conditions de location.

(2018/04/10) OPPOSITION AU PROJET DE FERMETURE DE LA DECHETTERIE DE CERDON

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a reçu le mois dernier, un courrier du président du SICTOM l'informant que la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), a décidé la fermeture de la déchetterie de Cerdon, en raison des travaux de mise aux normes devant être obligatoirement entrepris pour la maintenir en service.

Son maintien de mise en service semble suspendu à la fin des travaux de la nouvelle déchetterie de Sully/Loire programmée.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, délibère et à l'unanimité :

- Considère que la fermeture de la déchetterie de Cerdon pénaliserait les habitants de la commune Cerdon et des communes avoisinantes, car c'est la seule au sud du territoire de la Communauté de Communes Val de Sully.

- Considère que les usagers devront se déplacer à une trentaine de km pour déposer leurs déchets
- Considère que le maintien de ce service public de proximité est très utile à la population et qu'il permet de participer à la protection de l'environnement
- Considère que la commune subit déjà une multiplication de dépôts sauvages sur le territoire, qui engendre un surcoût et que la fermeture du site accroîtrait ce phénomène
- S'oppose fermement au projet de fermeture de la déchetterie de Cerdon, programmée par la DREAL.
- Demande au SICTOM à ce que les travaux de mises aux normes soient envisagés à la déchetterie de Cerdon.

AUTORISATION TRANSFERT DU DROIT DE PREEMPTION A L'EPFL POUR UNE OPERATION

M. le maire rappelle qu'un ensemble immobilier fait prochainement l'objet d'une vente par adjudication. Lors de la commission de finances, il avait été évoqué l'idée que la commune par le biais de l'EPFL, préempte sur cette affaire, afin d'opérer un plan de financement par portage.

Un premier contact a été pris avec l'organisme et la commune devait prendre ses dispositions pour formaliser cette démarche.

Suite au dernier échange téléphonique avec l'EPFL, il s'avère que le Maire, dans ses délégations attribuées par le conseil, est déjà autorisé à déléguer son droit de préemption. La délibération de transfert n'est donc pas prendre.

Un dossier de demande pour le projet de portage, sera éventuellement fait, en fonction des résultats de la vente aux enchères.

AFFAIRES DIVERSES :

- Procès Larousse Création : M. le Maire informe que la commune a été condamnée à 1500 € et à 400 € en réparation du préjudice subi. La commune ne fait pas appel à la décision.
- Procès SCI les Fourneaux : la SCI a été condamnée à verser à la commune la somme de 1 500 €.
- Demande d'installation de Food Truck : M. le Maire informe que 2 demandes ont été déposées. Il demande avis aux conseillers. Après débat, le conseil par 14 voix contre et 1 pour (MME CHEVREAU), émet un avis défavorable.
- Terrain de la treille : M. le Maire donne connaissance d'un projet émanant d'un promoteur pour la construction de 30 petites maisons qui pourraient être destinées aux séniors.
- Chemins : M. le Maire a été saisi d'une demande acquisition émanant de M. Paul-Louis THEVES (La Bagauderie). La commission ad'hoc se réunira pour examen.
- Cimetière : la commission a commencé à inventorier l'ancien cimetière, en vue de repérer dans un premier temps des concessions susceptibles d'être reprises.
- Enfouissement de lignes : le Département dissimule des lignes électriques et de téléphone rte de St Florent. Des travaux d'éclairage public sont à prévoir. Une demande de subvention sera déposée auprès de la communauté de communes.

- Marché du mercredi : M. GOJJAT a fait part de son étonnement à propos d'un commerçant ambulant vendant des primeurs, qui ne paraissaient pas être de la région. La réflexion semblant faire débat parmi les conseillers, M. le Maire propose d'examiner la réglementation en vigueur relative à la vente sur un marché municipal, afin d'apporter une réponse qui satisfera tout le monde.
- Stationnement à la Glazière : MME GINGUENEAU fait part de la gêne et de la dangerosité par le nombre de voitures stationnées à proximité du garage automobile. MME AUGER confirme cet état de fait.
- Bibliothèque : MME BOLOGNA constate que le nombre d'adhérents diminue régulièrement et qu'il est de plus en plus difficile de motiver la venue des lecteurs.

La séance est levée à vingt et une heures quarante-cinq.